

051.11  
211.0sd  
331.0 - MO/BP  
341.0

an	WER	LINT	AM				a/a
Datum	10.7	13.7	15.7				
Visa	✓	✓	✓				
EDA	10. JULI 1992						
Ref.	p. B. 41. 21. Ghana D.						

**CONFIDENTIELLE**

**NOTE DE DOSSIER**

**ENTRETIEN DU 2 JUILLET 1992 AVEC LE CHEF DE L'ETAT GHANEEN  
J.J. RAWLINGS (R)**

Cette audience de 25 minutes s'est déroulée dans le bureau, fort modestement aménagé, de R. au "Castle", la forteresse de Christianborg bâtie au 17ème siècle, siège actuel du gouvernement. Etaient également présents Mohammed Ibn Chambas (C), vice-ministre des AE, Mme Kate Abankwah, directrice a.i. du bureau européen au MAE, et Victor Gbeho, directeur du protocole d'Etat.

Depuis quelques années seulement, R. a pour coutume de recevoir séparément chaque chef de mission un certain temps après sa remise des lettres de créances (ce n'est jamais R. qui les reçoit, mais un autre membre du PNDC) pour faire le point des relations bilatérales (le doyen du corps diplomatique, l'ambassadeur Konon N'Da de Côte d'Ivoire, en poste depuis 10 ans à Accra, se plaint à qui veut l'entendre que R. ne lui a jamais accordé une telle audience; dans mon cas, il aura fallu attendre 20 mois; quant à l'ambassadeur de Libye, je m'empresse d'ajouter qu'il s'agit d'une jeune et jolie femme..., 3 semaines).

Après quelques mots d'introduction par C. j'ai brièvement brossé à un R. visiblement préoccupé et "ailleurs" le tableau suivant : excellentes relations bilatérales, longue tradition de coopération et d'amitié, appréciation des autorités suisses pour les progrès accomplis vers le retour à un ordre constitutionnel démocratique, espoir que la transition vers la 4ème République et les élections se dérouleront dans le calme, offre d'un petit groupe d'observateurs suisses à ces élections (pour DFAE-DP II, votre 84 pt 2 : l'élection présidentielle, dont le 1er tour est fixé au 3 novembre, me paraît plus importante que les législatives) si les autorités ghanéennes nous en font la demande. S'agissant des droits de l'homme, j'ai relevé avec satisfaction les annonces officielles récentes (voir annexes) de la libération de certaines catégories de détenus, y compris les internés administratifs, et ajouté prudemment que toute personne, "if any", encore internée sans jugement devrait être remise en liberté (prudence nécessaire, car les Ghanéens jurent qu'il n'y a plus de détenus politiques; de plus mes collègues américain et français ne sauraient affirmer qu'il y en a encore et tendent aujourd'hui à croire à la sincérité du PNDC à cet égard). J'ai enfin exprimé le souhait des autorités suisses que toutes les dispositions de la nouvelle constitution concernant les droits de l'homme, les libertés fondamentales et les garanties judiciaires soient mises en application sans attendre l'inauguration de la 4ème République.



Par ailleurs, j'ai souligné le soutien de la Suisse au programme de redressement économique, ce qui s'est traduit jusqu'ici par six accords d'aide de balance des paiements sous forme de dons ("no conditionality, no strings attached") de plus de 80 millions de francs et décrit dans les grandes lignes le réseau dense de nos relations économiques bilatérales, montré que la balance commerciale avec notre pays penche nettement en faveur du Ghana et mentionné d'autres domaines de coopération (restructuration bancaire, Croix-Rouge).

Enfin, j'ai remis à R. un aide-mémoire, en le priant de réexaminer le cas de la déportation de William Roth en 1987 (voir annexe; cet aide-mémoire avait déjà été remis en octobre 1991 à P.V. Obeng, membre du PNDC, par M. Rolf Jeker, OFAEE, et le 20 mai 1992 par le soussigné à George Nipah, chef de cabinet de Kojo Tsikata, membre du PNDC, jusqu'ici sans réaction de la part des Ghanéens).

R. m'a remercié et prié de transmettre son appréciation aux autorités suisses, ainsi que son vœu que la coopération bilatérale soit encore renforcée. S'agissant du cas Roth, il a transmis, sans le lire, l'aide-mémoire à C. en lui disant de voir la chose avec les autorités compétentes. Puis, il s'est lancé dans une tirade assez confuse sur la colère ("anger") des Africains dont la dignité est foulée aux pieds par un monde occidental qui les exploite plus que jamais (relevons que R. avait eu le matin-même une discussion avec Sam Nujoma, le président namibien, Oliver Tambo de l'ANC et trois noirs américains, dont Betty Shabaaz, l'épouse du militant noir assassiné Malcolm X; comme me l'a dit peu après l'ambassadeur des USA, les militants afro-américains sont encore plus radicaux dans leur propos que les Africains qui, comme R., se veulent révolutionnaires; peut-être R. était-il encore sous l'influence de ce qu'il venait d'entendre ?). Comme il faisait allusion aux indignités subies par les Africains en Europe, je lui ai demandé des précisions, à quoi il a seulement répondu "I receive a lot of letters you know". J'en ai profité pour lui expliquer les problèmes causés par l'afflux des demandeurs d'asile en Suisse (41'000 dont 852 Ghanéens en 1991) et ailleurs et l'intérêt commun des pays d'origine et d'accueil à les résoudre.

L'entretien s'est terminé sur une note plus cordiale, lorsque je lui ai dit tout le bien que je pense du Ghana et des Ghanéens.

L'Ambassadeur de Suisse

Pierre Monod

Copie a été envoyé,

avec annexes à :

- DFAE - PROTECTION CONSULAIRE

- DFAE - DDIP, DROITS DE L'HOMME

sans annexes à :

- DFAE - DP II

- DFAE - SECRETARIAT POLITIQUE
- DFAE - COORDINATEUR POUR LES REFUGIES
- DFEP - OFAEE, SERVICE AFRIQUE

*P. Roux*

